

**COMITÉ : DE JUDO DU GERS**

Adresse 36 rue des canaris – 32000 AUCH

Téléphone 06 19 10 69 55 Email comite32@ffjudo.com

**PROCES VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE**

DATE 07 JUIN 2025

Lieu GOLF D'EMBATS – 32000 AUCH

**RAPPEL**

Un exemplaire doit être adressé à la FFJDA-Secrétariat Général ainsi qu'à la ligue de rattachement dans les deux mois suivant l'Assemblée Générale.

Ce procès verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale du comité.

**Mentions communes aux procès verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires :**

**PARTICIPATION**

- nombre de membres votants convoqués	27.....
- nombre de membres votants présents	14.....
- nombre de membres votants représentés	2.....
- nombre total de voix	820.....
- nombre de voix représentées	25.....
- nombre de voix présentes	350.....

**Total votants présents et représentés** 16..... Représentant 375..... voix

Soit un quorum de 9 représentants ou 273 voix (1/3)

Quorum nécessaire atteint (suivant la nature de l'assemblée générale) **OUI** -NON

- nombre de membres avec voix consultative	.....
- nombre de membres avec voix consultative présents	.....

**Total participation des membres** 16 .....

**PERSONNES INVITEES**

Mr. Jocelyn DEGEILH membre du CA Fédéral. (présent)

Mme Régine FERRET Présidente de la ligue d'Occitanie. (présente)

Mr. Antoine AGOSTINI Président du CDOS (absent), représenté par Mr. Richard BERGAMO (présent)

Mr. CAMILLE BONNE représentant LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS (absent)

JACQUES DEF REPRESENTANT LA DDJES (absent).

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **LE PRESIDENT JEAN-MICHEL PELET DECLARE L'ASSEMBLEE GENERALE OUVERTE A 09h15**

#### **Point 1 de l'ordre du jour : approbation PV AG DU 08 06 2024**

Ce point fait l'objet de la résolution N°1, votée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale , soit par 375 voix.

##### **RÉSOLUTION N° 1**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale du 08 juin 2024, approuve ledit procès-verbal.

#### **Points de l'ordre du jour :**

- **Point 2 : Rapports du comité directeur**
- **Point 3 : Arrêté des comptes 2024,**
- **Point 4 : rapport vérificateurs aux comptes**
- **Point 5 : Vote valant quitus de gestion au Comité directeur**

Ces points font l'objet de la résolution N°2, votée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale , soit par 375 voix.

##### **RÉSOLUTION N° 2**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du président, du rapport d'activité du secrétaire général, du rapport financier de la trésorière générale, rapport des commissions, du rapport de gestion, ainsi que des rapports des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle donne au Comité directeur de judo du Gers quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Affectation du résultat**

Ce point fait l'objet de la résolution N°3, votée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale , soit par 375 voix.

##### **RÉSOLUTION N° 3**

L'assemblée générale, sur proposition du Comité de Judo du Gers, valide la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024. Affectation du résultat positif de 3313.12 € au crédit du Compte 102200 fonds associatif, afin de ramener le le solde de ce compte à la somme de 35381 €.

## **Points 7 et 8 de l'ordre du jour : Présentation et approbation des budgets :**

- **Budget révisé 2025**
- **Budget prévisionnel 2026**
- **Cotisation club**

**Ce point fait l'objet de la résolution N°4, votée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale , soit par 375 voix.**

### **RÉSOLUTION N° 4**

L'assemblée générale, sur proposition du Comité de judo du Gers, approuve : le budget révisé 2025, le budget prévisionnel 2026, et l'augmentation de la cotisation club de 0.5€, ramenant la part ligue à 1.5€ par licence ; La part comité est reconduite.

## **Point 9 de l'ordre du jour : DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES**

**Ce point fait l'objet de la résolution N°5, votée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale, soit par 375 voix.**

### **RÉSOLUTION N°5**

L'assemblée générale, propose de reconduire Maryline DUFFAUT, Présidente du Judo Club de MIELAN et Antoine CAPAPE, Membre du Judo club Gascon d'Auch comme vérificateurs aux comptes du Comité de judo du Gers pour l'exercice comptable 2025.

## **Point 10 de l'ordre du jour : AUTRES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR**

Pas de question

## **Point 11 de l'ordre du jour : INFORMATIONS FEDERALES**

Les informations fédérales sont présentées à l'assemblée, elles seront transmises par mail à l'ensemble des club du département.

## **Point 12 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES**

Une grande majorité des clubs présents, nous font part de leurs mécontentements de la mise en place des passages de grades payant à 10€ l'UV. Ils nous font remarquer le prix exorbitant que cela pourrait atteindre pour l'UV3 pour un candidat qui n'arriverait pas à marquer ses points.

Madame FERRET la Présidente de la ligue, stipule qu'elle est consciente de cela ; Que la saison 2025/2026 sera une saison d'essai, et que si il faut réviser le montant cela sera étudié.

Jocelyn, rappelle l'affichage obligatoire dans les clubs à compter du mois de Mai et cette mise à jour doit être faite dans un délai de 6 mois : carte professionnelle, Assurances, Lutte contre les dérives.. Tous les Documents sont disponible sur le site de la FFJDA.

La présidente de la ligue informe également du changement de tarif pour les inscriptions au Pôle espoirs qui s'élève à 400 euros.

**CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE APRES AVOIR REMIS  
LES DISTINCTIONS ET ECOUTE L'INTERVENTION DES  
PERSONNALITES.**

**LE PRESIDENT JEAN-MICHEL PELET A DECLARE LA FIN DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE A 12h10.**

**LE Président : Mr. PELET Jean-Michel**

**La Secretaire adjointe : Mme COULARY Karine**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.